

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 38 du 20 septembre 2018**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant les arrêtés du 10 octobre 2011 fixant les règles d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs et d'agents techniques de la direction générale de la sécurité extérieure ainsi que l'arrêté du 10 octobre 2011 fixant la liste des spécialités ouvertes à chaque niveau de recrutement dans le corps des agents techniques de la direction générale de la sécurité extérieure.

*Du 30 juillet 2018*

MINISTÈRE DES ARMÉES.

**ARRÊTÉ** modifiant les arrêtés du 10 octobre 2011 fixant les règles d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs et d'agents techniques de la direction générale de la sécurité extérieure ainsi que l'arrêté du 10 octobre 2011 fixant la liste des spécialités ouvertes à chaque niveau de recrutement dans le corps des agents techniques de la direction générale de la sécurité extérieure.

*Du 30 juillet 2018*

NOR A R M H 1 8 2 0 6 6 6 A

---

*Textes modifiés :*

Arrêté du 10 octobre 2011 (JO n° 251 du 28 octobre 2011, texte n° 5 ; signalé au BOC 9/2012 ; BOEM 251.1.2.1).

Arrêté du 10 octobre 2011 (JO n° 259 du 8 novembre 2011, texte n° 12 ; signalé au BOC 9/2012 ; BOEM 251.1.2.1).

Arrêté du 10 octobre 2011 (JO n° 259 du 8 novembre 2011, texte n° 13 ; signalé au BOC 9/2012 ; BOEM 251.1.2.1).

*Référence de publication :* JO n° 202 du 2 septembre 2018, texte n° 3 ; signalé au BOC n° 38/2018.

---

JORF n° 202 du 2 septembre 2018, texte n° 3